

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 11 décembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Paule JOUVE - Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Sabine BERNASCONI représentée par René BACCINO - Solange BIAGGI représentée par Michel AZOULAI - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Arlette FRUCTUS représentée par Dominique TIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - André GLINKA-HECQUET représenté par Roland GIBERTI - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Jérôme ORGEAS - Nathalie LAINE représentée par Hélène MARCHETTI - Eric LE DISSES représenté par Didier PARAKIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Georges GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Claude VALLETTE - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Janine MARY représentée par Christian JAILLE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Lisette NARDUCCI représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL représentée par Patrick PAPPALARDO - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Richard FINDYKIAN - Isabelle SAVON représentée par Monique CORDIER - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Carine ROGER - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Guy MATTEONI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Josette VENTRE représentée par Marie-France DROPY OURET - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Danielle MILON - Marie MUSTACHIA - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 11 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 002-491/18/CT

■ Plan de financement prévisionnel et demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Technocentre Henri Fabre - située sur le Technoparc des Florides à Marignane Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du CRET

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 18/16855/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales , le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix Marseille Provence s'est engagée dans la réalisation du projet Henri Fabre. Ce projet est né en fin 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il traduit la volonté des acteurs publics et privés de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région pour « bâtir l'industrie du Futur ».

Le projet Henri Fabre repose sur une démarche collective qui réunit les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation, autour de plusieurs axes : la mécanique, les matériaux du futur, l'ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les Services Avancés à l'industrie. Le projet Henri Fabre a fait l'objet d'une première phase concernant le Technocentre depuis fin 2016. Ce lieu préfigure le futur Technocentre qui sera une clé de voûte pour ce projet économique stratégique. Le futur Technocentre sera un lieu de rayonnement et de partage des connaissances techniques, technologiques et de l'innovation. Au travers de projets collaboratifs inter-filières (énergie, aéronautique, mer, biomédical) et des partenariats technologiques entre industriels et académiques, il proposera des espaces d'échanges et favorisera l'émergence de nouvelles technologies, usages et contribuera enfin à l'attractivité du territoire comme à son essor industriel.

Cet ensemble immobilier porté par la Métropole Aix Marseille Provence et exploité par l'association Team Henri Fabre, accueillera l'activité des industriels.

La réalisation du futur Technocentre Henri Fabre est envisagée sur un foncier situé au sein du Technoparc des Florides à Marignane.

Ce programme immobilier suivra une démarche Bâtiment Durable Méditerranéen de niveau Bronze.

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Pour la réalisation de ce projet, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une opération d'investissement n° 2016103100 pour un montant de 35 000 000 d'euros TTC, soit 29 166 666 euros HT, conformément à la délibération 010-2732/17 du 19 octobre 2017.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 29 166 666 euros HT.

Tout engagement de dépenses liées aux travaux de construction du futur Technocentre sera subordonné à :

- une confirmation de l'engagement des principaux industriels impliqués dans ce projet ainsi que Team Henri Fabre,
- leur acception des conditions financières et juridiques envisagées pour le futur Technocentre,
- la validation du modèle économique par un Comité de pilotage métropolitain.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES EN EURO
Conseil Régional PACA « Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET)»	32 %	9 500 000
FEDER « Sous réserve et en attente du nouvel Appel à projets»	15 %	4 375 000
Métropole Aix-Marseille-Provence	53 %	15 291 666
TOTAL HT		29 166 666

Plan de financement des études :

La présente délibération vise également à approuver la demande de subvention auprès du conseil Régional Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence (Axe 3 – Développement Economique) conformément à la délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017. La première demande de versement portera dans un premier temps sur la contribution financière aux études afférentes au Technocentre Henri Fabre.

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Le coût prévisionnel des études relatives au projet de réalisation du Technocentre Henri Fabre est estimé à 4,1 Millions d'euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération qui précise la part Etudes et Travaux est joint en annexe.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Lancement du concours de conception réalisation maintenance : 1^{er} Trimestre 2019
- Notification du groupement de concours : 4^{ème} Trimestre 2019
- Démarrage des travaux : 2^{ème} Trimestre 2020
- Réception travaux : 4^{ème} Trimestre 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération du Conseil de la Métropole n° ECO 010-2732/17 du 19 octobre 2017 créant et affectant l'Autorisation de Programme n° 2016103100 relative à la réalisation de l'opération du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane.
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017, portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial,

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane.

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole, relatif à l'autorisation de solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération, et à signer tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC